

## PORTRAIT DE FILIÈRE

# La viticulture bio en Nouvelle-Aquitaine : un dynamisme à tous les stades de la filière

De la vigne au verre, en Nouvelle-Aquitaine, la viticulture biologique ne cesse de gagner du terrain. De la petite exploitation au grand domaine viticole, des coteaux de la Vézère au piémont d'Irouléguay, des vins de pays aux appellations les plus prestigieuses, cette vitalité est portée en 2018 par 1 028 viticulteurs valorisant 16 200 hectares de vigne. Un dynamisme qu'accompagne la filière aval où la progression du nombre d'opérateurs calque la même tendance.

Agreste Nouvelle-Aquitaine dresse le portrait d'une filière qui, tout en gardant ses spécificités, se rapproche de plus en plus de celui de la viticulture « conventionnelle » régionale.

### Des surfaces multipliées par quatre en dix ans

En 2018, la viticulture bio s'étend en France sur plus de 94 000 ha valorisés par 6 700 viticulteurs. Avec 16 % des surfaces et des effectifs, la Nouvelle-Aquitaine rassemble 1 028 détenteurs de vigne certifiés bio ou en conversion pour 16 200 ha de vigne. Elle se positionne à la 3<sup>ème</sup> place des régions viticoles bio derrière Occitanie (2 138 exploitations pour 34 827 ha de vigne) et PACA (1 113 exploitations pour 20 635 ha de vigne). Avec 10 800 ha de vigne, la Gironde demeure le premier département viticole bio de France devant l'Hérault, le Vaucluse et le Gard (10 000 ha chacun). La Dordogne apparaît en 11<sup>ème</sup> position, le Lot-et-Garonne à la 18<sup>ème</sup> place.

En 2018, 7,5 % du vignoble régional, contre 14 % France entière, est conduit en mode biologique. Le bio occupe 7,5 % du vignoble landais, 10 % de celui de Gironde, 15 % des vignes du Lot-et-Garonne ou des Pyrénées-Atlantiques,

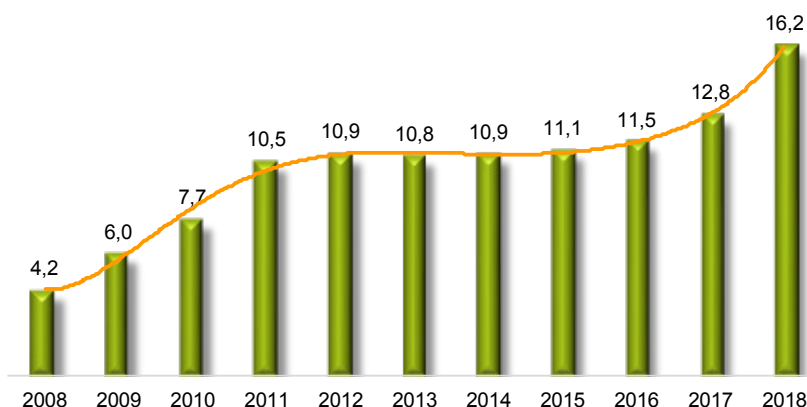
le cinquième en Dordogne, le quart dans la Vienne, le tiers du vignoble corrézien. Moins présent dans les deux Charentes, il ne rassemble que 1,5 % du vignoble.

La progression de 4 000 ha en 2008 à plus de 16 000 ha en 2018 ne résulte pas d'une croissance linéaire. La

progression entre 2008 et 2011 liée à la mise en place des encouragements financiers et le fort engouement enregistré en 2017-2018, à la veille du plan ambition bio 2022, contrastent avec la relative stabilité notée entre 2012 et 2016.

Figure 1

Évolution des surfaces viticoles bio certifiées et en conversion, en Nouvelle-Aquitaine entre 2008 et 2018, en milliers d'ha



Source : Agence BIO

## Exploitations et exploitants : le moteur de la dynamique

### De nouveaux territoires viticoles bio émergent

Pionnière dans l'Entre-Deux-Mers avant 2000, puis gagnant progressivement les appellations de la rive droite de la Gironde entre 2000 et 2010, la viticulture bio concerne aujourd'hui la plupart des appellations girondines. En 2018, suite à la conversion de grands domaines, tant en surface qu'en notoriété, la rive gauche enregistre une croissance notable au sein des appellations que sont Margaux, Pauillac, Listrac, Moulis, Pessac-Léognan, Sauternes.

La Dordogne compte 2 400 ha de vigne bio, recensés dans une soixantaine de communes. La moitié du vignoble bio se concentre dans cinq d'entre elles, localisées autour de Saussignac et de Monbazillac.

De Duras à Irouléguay, la présence du vignoble bio est marquée du Lot-et-Garonne (1 000 ha) aux Pyrénées-Atlantiques (370 ha) en passant par les Landes (120 ha). Ce sont des vignobles où la coopération joue un rôle prépondérant.

Moins présente dans les deux Charentes (1 200 ha), la viticulture bio se distingue toutefois sur les îles de Ré et d'Oléron. Ces dernières rassemblent à elles seules près de la moitié des surfaces engagées de Charente-Maritime.

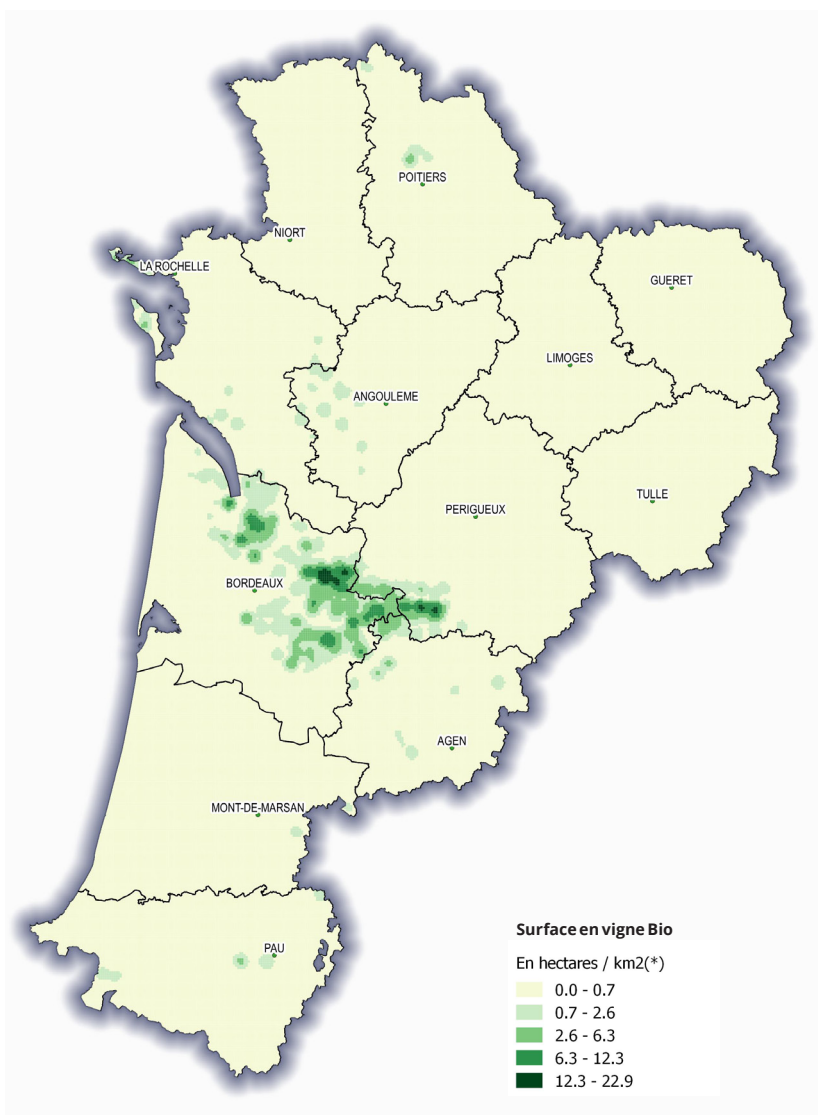
Au nord de la région, la viticulture bio fait une percée notable dans le vignoble de Vienne (263 ha). En Corrèze, les surfaces en bio accompagnent la renaissance et la reconnaissance du vignoble.

### La bio : un engagement quasi total

En 2018, la surface agricole totale valorisée par les détenteurs de vigne bio avoisine les 30 000 ha dont plus de 29 500 ha certifiés ou en conversion, toutes cultures confondues. La mixité des productions bio et non bio concerne moins d'une exploitation sur dix, principalement le fait d'unités en cours de conversion.

Carte 1

### Densité de surfaces viticoles bio en 2018 en Nouvelle-Aquitaine



(\*) Densité obtenue par carroyage et lissage des données localisées au centroïde de la commune.  
Maille de carroyage 1 km<sup>2</sup> - Rayon de lissage : 5 km

Source : Agence BIO - traitement Sriset

Pour les détenteurs de vigne bio, en 2018, la vigne occupe en moyenne 55 % des surfaces agricoles bio tous assolements confondus. Elle devance les surfaces en herbe ou en fourrages (23 %), les céréales oléagineux (12 %), les cultures protéagineux (12 %), les cultures fruitières ou légumières (4 %) et autres cultures. Par rapport à la SAU bio des exploitations concernées, la présence de la vigne s'impose en Gironde,

demeure majoritaire en Dordogne, Pyrénées-Atlantiques et Charente-Maritime, mais occupe une place moindre ailleurs.



## Une grande diversité d'exploitations

Entre 2010 et 2018, la progression du nombre d'exploitations viticoles bio de Nouvelle-Aquitaine (+65 %) est portée à la fois par les détenteurs de moins de 5 ha de vigne (+140 %) et par les grands domaines viticoles de plus de 30 ha (+130 %). En 2018, ces « extrêmes » rassemblent 40 % des effectifs, contre 30 % huit ans plus tôt.

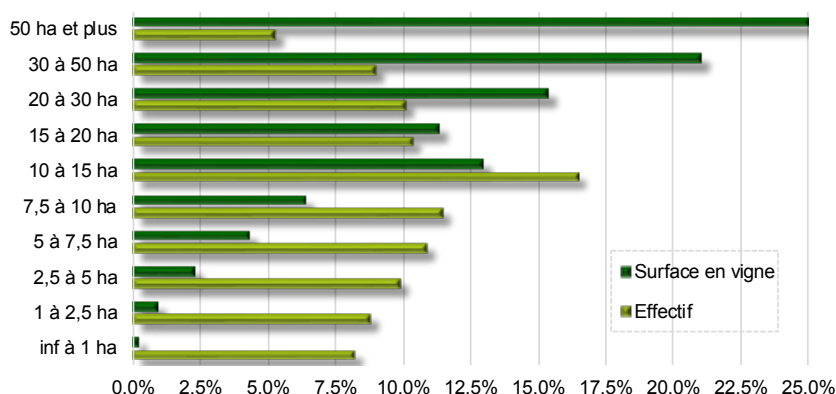
Côté surfaces, les exploitations viticoles de plus de 30 ha, qui regroupent 15 % des effectifs, valorisent près de la moitié du vignoble certifié ou en conversion. À l'opposé, les détenteurs de moins de 10 ha rassemblent la moitié des exploitations pour 15 % du vignoble considéré. En 2018, la taille moyenne de vigne par détenteur s'établit à 15,7 ha (pour une médiane de 10 ha). Si elle demeure inférieure, comme en 2010, à celle des viticulteurs « conventionnels » (17,7 ha), cette surface moyenne s'en rapproche de plus en plus.

## Forte présence des formes sociétaires, petites ou grandes

En viticulture conventionnelle, un peu plus de la moitié des exploitations (51 %) optent pour le statut individuel en Nouvelle-Aquitaine, même si les deux tiers du potentiel de production sont aux mains de formes sociétaires. Chez les viticulteurs bio, les formes sociétaires s'imposent en termes d'effectif comme de surface. Ce phénomène était déjà observé lors du recensement 2010, mais dans une moindre mesure. Rassemblant les deux tiers des effectifs, les formes sociétaires valorisent 80 % du vignoble, contre les deux tiers dix ans plus tôt. La société civile d'exploitation agricole et les sociétés anonymes dominent en Gironde, l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée ailleurs.

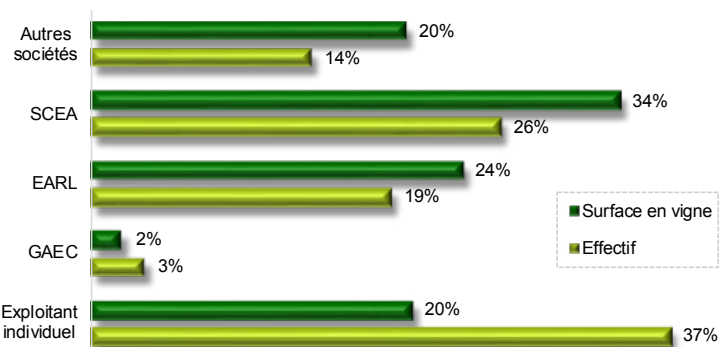
Cette poussée des formes sociétaires entre 2010 et 2018 (+100 % contre +30 % pour les exploitations individuelles) n'est pas l'apanage des exploitations de grande taille. Si en conventionnel l'exploitation individuelle demeure majoritaire, en deçà de 10 hectares, tel n'est pas le cas chez les bio. Dès

Figure 2  
Répartition des exploitations et surfaces viticoles bio en Nouvelle-Aquitaine, en 2018, par classe de surface en vigne



Sources : Agence BIO, Recalcul SRISET

Figure 3  
Répartition des exploitations et surfaces viticoles bio en Nouvelle-Aquitaine, en 2018, par forme juridique



Sources : Agence BIO, CVI, Recalcul SRISET

5 hectares de vigne, le statut sociétaire s'impose.

Cette présence plus marquée des formes sociétaires au sein des petites structures (5 à 10 ha) est à relier à l'origine des « nouveaux convertis ». Vinificateurs en chais particuliers commercialisant leur production en bouteilles, ces exploitants bio sont particulièrement présents dans le

vignoble de blancs doux ou liquoreux (Sauternes, Monbazillac, Jurançon) et dans les appellations prestigieuses du Libournais et Communales du Médoc. Des appellations, à plus forte valeur ajoutée, où le coût et la disponibilité du foncier expliquent leur moindre taille et le type de commercialisation, le choix de leur orientation juridique.

## Des non-salariés plus jeunes et plus féminisés

La viticulture bio attire, et ce particulièrement au sein des jeunes générations. Près de cinq années séparent l'âge moyen d'un viticulteur bio (48 ans) de celui d'un conventionnel (52,6 ans). Chez les bio, plus d'un sur quatre n'a pas 40 ans, dans une fourchette oscillant de 25 % en Gironde à 35 % en Pyrénées-Atlantiques. Rares sont ceux qui ont dépassé la soixantaine, aussi bien chez les vinificateurs en chais particulier qu'en cave coopérative.

Trois non-salariés sur quatre se sont installés avant 2010. Les trois quarts déclarent n'exercer aucune autre activité. Plus de neuf fois sur dix, en cas de présence d'un conjoint, ce dernier ne participe pas à l'activité de l'exploitation.

Contrairement au secteur conventionnel où les jeunes, moins nombreux, valorisent des surfaces plus grandes et où les seniors exploitant des surfaces plus réduites, la surface en vignoble n'est guère corrélée à la tranche d'âge des détenteurs. Les jeunes valorisent en moyenne 15 ha de vigne, comme leurs aînés. Enfin, un viticulteur bio sur trois est une viticultrice, contre moins d'un sur quatre en conventionnel. Des femmes qui, comme les hommes, ont en moyenne 48 ans.

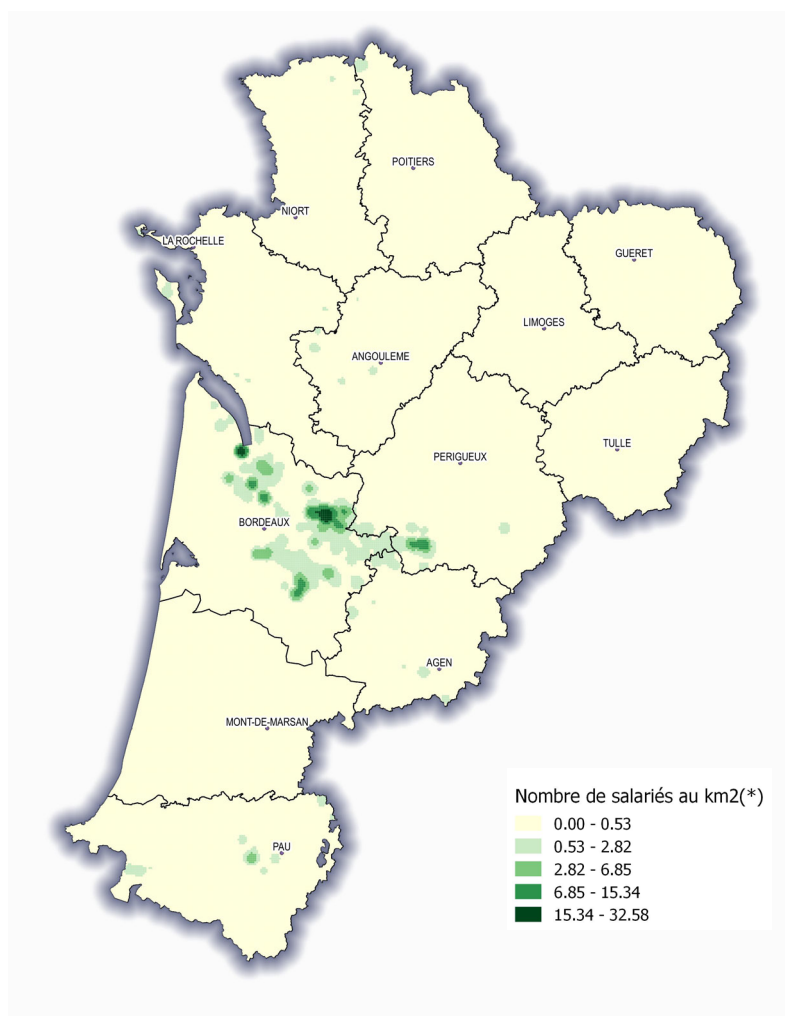
## Six exploitations sur dix recourent au salariat extérieur

En 2018, 40 % des exploitants n'ont employé directement aucun salarié enregistré à la MSA. Ce sont de petites exploitations (7ha en moyenne), où le chef d'exploitation subvient seul aux besoins de main-d'œuvre de l'exploitation. Les autres viticulteurs ont employé 9 600 salariés, dont 9 300 uniquement pour des travaux vitivinicoles, soit 2 500 ETP (équivalents temps plein). L'emploi fortement concentré, puisque 10 % des employeurs regroupent 50 % de l'emploi quand, à l'opposé, la moitié des employeurs n'en rassemblent que le dixième.

Géographiquement, une vingtaine de communes concentrent la moitié

Carte 2

### Densité de salariés viticoles bio, en 2018, en Nouvelle-Aquitaine



(\*) Densité obtenue par carroyage et lissage des données localisées au centroïde de la commune.

Maille de carroyage 1 km<sup>2</sup> - Rayon de lissage : 5 km

Source : Agence BIO - traitement Sriset

du salariat. Elles sont localisées dans les appellations de Saint Émilion-Pomerol-Fronsac, en grandes et petites communales du Médoc, Pessac-Léognan, Sauternes-Barsac, Monbazillac et Jurançon. Des appellations où la vendange demeure majoritairement manuelle.

## Un salariat jeune majoritairement ouvrier et masculin

En 2018, 60 % des salariés affiliés à la MSA et travaillant en viticulture ont moins de 40 ans. Un sur dix a plus de 60 ans. Les emplois sont peu qualifiés : la quasi-totalité sont des emplois

d'ouvrier. Les postes d'encadrement affiliés à la MSA pèsent peu (2 % des effectifs). Les heures travaillées se partagent à parts égales entre CDI et CDD. La rémunération horaire ne diffère guère selon les départements. En raison du glissement vieillesse technicité elle s'établit à 13,30 € en CDI contre 10,80 € en CDD. Deux postes sur trois sont occupés par des hommes. Moins présentes dans les postes à responsabilité, les femmes gagnent, en moyenne, 7 % de moins que leurs homologues masculins.

## LES NOUVEAUX VITICULTEURS BIO SE DÉMARQUENT

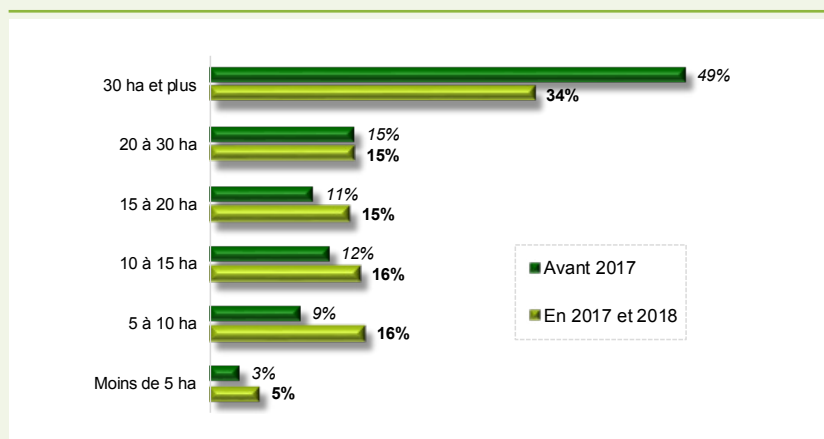
En 2017 et 2018, 267 viticulteurs valorisant 3 241 ha de vigne se sont orientés vers le bio. Si, sur nombre de critères, la caractérisation des nouveaux venus ne diffère guère de celle de leurs prédécesseurs, des différences apparaissent sur certains aspects.

### Des surfaces plus petites

Les viticulteurs engagés en 2017 et 2018 détiennent en moyenne 12 ha de vigne contre 17 ha pour ceux ayant franchi le pas auparavant. Cette différence de taille s'observe, quel que soit le statut juridique adopté. Si les exploitations viticoles de plus de 30 ha portaient en partie la croissance des surfaces bio jusqu'en 2016, tel n'est plus le cas sur la période récente. En 2017-2018, celles de 50 ha et plus voient même leur présence reculer au sein des nouveaux arrivants et leur taille moyenne se réduire : elles représentaient 6 % des exploitations bio avant 2017 contre 2 % en 2017-2018, et leur taille moyenne s'est réduite de 75 ha avant 2017 à 59 ha en 2017-2018.

Figure 4

### Répartition des exploitations viticoles bio, par tranche de surface et période d'engagement



Sources : Agence BIO, Recalcul SRISET

À l'opposé, parmi les nouveaux arrivants, les exploitations de moins de 20 ha de vigne se démarquent. Elles contribuent à plus de la moitié de la surface totale du vignoble engagé sur la période, contre le tiers auparavant. Les petites exploitations localisées en appellations intermédiaires et prestigieuses, principalement autour de Margaux, Saint-Émilion, Monbazillac, continuent de renforcer leur présence.

### Un engagement plus fort des coopérateurs

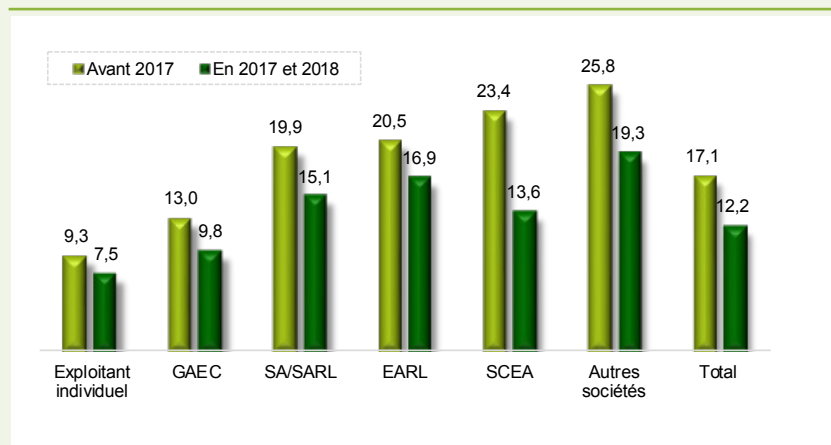
En lien avec le dynamisme de l'aval (cf. page 6), en 2017 et 2018, les viticulteurs coopérateurs investissent la filière bio. Leurs effectifs progressent de 56 % contre 28 % pour leurs collègues en chais particuliers. Ne représentant qu'un viticulteur engagé sur dix avant 2017, ils rassemblent le quart des effectifs et des surfaces des nouveaux arrivants.

Par territoire, les principales progressions sont à mettre à l'actif du Bourgeais-Blayais, de l'Entre-Deux-Mers en Gironde, et autour de Bergerac et de Monbazillac en Dordogne. Des coopérateurs quasi « exclusifs », 98 % d'entre eux vinifient la totalité de leur vendange en caves coopératives.

Deux profils se détachent, entre conversion et reconversion. Pour plus de la moitié, il s'agit de jeunes Girondins. Un sur deux a moins de 44 ans. Leurs exploitations (15 ha en moyenne) se partagent à parts égales entre statut individuel (12 ha) et sociétaire (17 ha). Dans le reste de la région, l'exploitation, le plus souvent individuelle, est de taille plus réduite (moins de 11 ha). Âgé en moyenne de 53 ans, le chef d'exploitation assure la quasi-totalité du besoin de main-d'œuvre.

Figure 5

### Taille moyenne en vigne des exploitations bio par statut, selon la période d'engagement (en ha)



Sources : Agence BIO, Recalcul SRISET

## Depuis 2010, l'aval renforce sa présence

La dynamique de croissance observée au niveau des exploitations se retrouve dans le secteur aval de la filière, au sein du segment de la vinification et de la première mise en marché. Ce secteur rassemble une soixantaine d'opérateurs dont l'activité est entièrement dédiée à la viticulture.

La présence du vin bio dans les grandes structures de vinification ne cesse de se renforcer. La mise en place en 2012 d'un cahier des charges permettant de passer d'une production de vins issus de l'Agriculture Biologique (IAB) à une production identifiable de « vins bio » a favorisé et encouragé cette évolution. En France, selon Vignerons Coopérateurs de France, une cave coopérative sur trois vinifie du vin bio. En Nouvelle-Aquitaine, les deux tiers des caves coopératives viticoles accompagnent déjà ce mouvement. La quasi-totalité pratique la mixité des productions, vinifiant à la fois

mais de façon distincte des vins bio et conventionnels. Si, dix ans plus tôt, les chais particuliers vinifiaient 95 % de la production, en 2018, la destination de la vendange se modifie. 20 % des volumes produits par des vignerons bio (certifiés ou en conversion) sortent des caves coopératives.

Des changements plus en aval s'opèrent également. Les plus grandes unités de conditionnement d'entreposage, de stockage ou de transport, bénéficient de certification. Le commerce de gros est également très présent, regroupant de grandes maisons de négoce et des unions, émanations commerciales de caves coopératives.

Dès lors, de la vinification à la première mise en marché, les plus gros opérateurs traditionnels de l'aval viticole sont positionnés en 2018 sur le segment du bio. Près des deux tiers d'entre-eux se sont engagés dans cette démarche depuis 2010.

## La carte de vins s'enrichit

La production sortie des chais des viticulteurs bio (600 000 hl en 2018) représente 4 % des volumes régionaux vinifiés. Hors vins destinés à la distillation, elle rassemble 7 % des volumes régionaux. Les volumes s'orientent majoritairement vers l'AOP en Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Deux-Sèvres. Les IGP s'imposent en Corrèze et dans la Vienne. Au total, 95 % des volumes vinifiés bénéficient d'un signe de qualité (AOP, IGP). En 2010, les AOP rassemblaient les neuf dixièmes de la production. En 2018, ils contribuent aux trois quarts des volumes considérés. L'arrivée de nouveaux viticulteurs bio orientés vers des vins avec ou sans indication géographique explique cette évolution. Une certification qui leur permet également, comme pour l'AOC, de se démarquer de la concurrence et de répondre à la demande croissante d'une partie des consommateurs. ■

## MÉTHODOLOGIE

- Cette étude a été réalisée à partir de fichiers administratifs (Agence bio, CVI, MSA, PAC) par construction d'une base de données croisées sur les 1 028 exploitations viticoles bio de Nouvelle Aquitaine. Les données liant Agence Bio et le Casier Viticole Informatisé recouvrent 92 % des surfaces du vignoble en production.
- L'étude porte sur les 1 028 exploitations orientées vers le raisin de cuve. Les 57 détenteurs de vigne à raisin de table sont exclus.
- Le salariat étudié est celui affilié à la MSA. Les salariés relevant d'autres régimes ne sont pas pris en compte dans l'étude. Le classement par orientation de production résulte de la catégorie de risque Atexa (assurance accident du travail).
- Sauf précision dans l'étude, le terme de « viticulteurs bio » recouvre l'ensemble des producteurs certifiés mais également en cours de certification. Le terme de « vins bio », par abus de langage, recouvre les volumes produits par les détenteurs de vigne bio, certifiée ou en conversion, qu'ils soient commercialisés en bio ou non.

[www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tel : 05 55 12 90 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Philippe de GUENIN  
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN  
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD  
Rédacteurs : Jacky BONOTAUX, Isabelle LAFARGUE, Hubert GUICHENEY, Stéphane BALAN  
Composition : Sriset  
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020